

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024**

<b>OBJET DELIBERATION</b> (liste publiée le 29-05-2024)		<b>VOTE</b>
<b>1 – POINT D'INFORMATION</b>		
1-1.	Tableau du conseil municipal – Modificatif	Le conseil a pris acte
<b>2 – RENOUELEMENT URBAIN</b>		
2-1.	Bourg-Centre Occitanie – Avenant n° 1 – contrat 2ème génération 2022-2028	La délibération est adoptée à la majorité avec 23 voix pour, 3 abstentions et 6 voix contre
<b>3 – URBANISME ET RENOVATION URBAINE</b>		
3-1.	Concession d'aménagement – Restructuration du centre-ville de Pamiers Compte-rendu financier annuel 2023 de l'ARAC	La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 3 abstentions
3-2.	Dénomination de trois voies	La délibération est adoptée à l'unanimité
<b>4 – TRAVAUX / DEVELOPPEMENT DURABLE</b>		
4-1.	Travaux d'éclairage public avenue de l'Ariège - Contribution et fonds de concours	La délibération est adoptée à l'unanimité
4-2.	Travaux d'éclairage public - Gestion des allumages des trois stades (Balussou, Châtaigneraie et Magnagounet) - Contribution et fonds de concours	La délibération est adoptée à l'unanimité
4-3.	Aménagement de l'avenue du 9ème RCP - Demandes de subventions	La délibération est adoptée à l'unanimité
4-4.	Requalification des places de Pamiers – Demande de subventions – Secteur place de la République / rue Charles de Gaulle - Actualisation du plan de financement	La délibération est adoptée à la majorité avec 23 voix pour, 3 abstentions et 6 voix contre
4-5.	Requalification des places de Pamiers – Demande de subventions – Secteur place du Camp / rue Gabriel Péri / rue de la République - Actualisation du plan de financement	La délibération est adoptée à la majorité avec 23 voix pour, 3 abstentions et 6 voix contre
4-6.	Requalification des places de Pamiers – Demande de subvention FEDER - Actualisation du plan de financement	La délibération est adoptée à la majorité avec 23 voix pour, 3 abstentions et 6 voix contre
<b>5 – AFFAIRES FINANCIERES - ADMINISTRATION GENERALE</b>		
5-1.	Propositions des tarifs des services publics communaux au 1er septembre 2024	La délibération est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 9 voix contre
<b>6 - RESSOURCES HUMAINES</b>		
6-1.	Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle	La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 3 voix contre
6-2.	Modification et mise à jour du tableau des effectifs – Emplois permanents – créations et suppressions d'emplois	La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 3 abstentions
<b>7 – DECISIONS MUNICIPALES</b>		
7-1.	Décisions municipales	Le conseil a pris acte